

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU MERCREDI 10 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix décembre à 18h00, les membres du Conseil Communautaire de l'ORIENTE se sont réunis en session ordinaire en nombre prescrit par la loi à la Maison de la Nature d'Aleria, sur convocation du Président, Jean-Claude Franceschi, conformément aux articles L.5211-22 et L.2122 alinéa 2 du Code Général des Collectivités territoriales.

Date de convocation : 05 décembre 2025	Date d'affichage : 18/12/2025
Membres en exercice : 40	Membres présents : 15
Procurations : 1	Nombre de votes : 16
Pour : 16	Contre : 0
Abstention : 0	Ne se prononce pas : 0

MEMBRES PRESENTS : ALESSANDRINI Anthony - ANTONETTI Jean-Marie - BALDOVINI Anthony - BUSSETTA Jean-Yves - CASTELLANI Jean-Charles - CHEYNET Patrick - FRANCESCHI Jean-Claude - GIULY Martin - LUCIANI Dominique - MARCHETTI Laurent - MAURIZI Pancrace - MEDORI Séverin - PALMIERI Michel - VANUCCI Bernard - VENTURINI Dominique.

MEMBRES EXCUSES ET REPRESENTES : PIRAS Marie-Antoinette (à CHEYNET Patrick)

MEMBRES ABSENTS : ANGELI Paul - ANGELINI Colomba - BONIFACI Jean-François - BONY Sarah - CALENDINI Isabelle - CASANOVA André - CHESSA Pascal - DOMPIETRINI Pierre-François - GIACOBETTI Xavier - GIUNGANTI Paul - GOZZI Dominique - GROSSI Christelle - LUIGGI Laure - MARIANI Marthe - NOIRAULT-ROSSI Patricia - ORSUCCI Christian - PAOLACCI Jean-Toussaint - PAOLI Jean-François - PIETRI-FILIPPI Ghislaine - PISTORES RAMAZOTTI Jeanne - RICCIARDI - SAEZ Célia - ROSSI Pierre - SANTELLI Jean-Baptiste - TADDEI Laurence

OBJET : ADOPTION DU PLPDMA 2026-2031

La présente séance du conseil communautaire fait suite à celle du vendredi 05 décembre 2025 à l'occasion de laquelle il a été constaté qu'il n'y avait pas de quorum. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment aux dispositions de l'article L2121-17 « lorsque le quorum n'est pas atteint, le Conseil communautaire est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum ».

Il est rappelé à l'assemblée que la Communauté de Communes de l'Orient s'engage dans son premier Programme local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés pour la période 2026-2031. Ce plan a pour objectif de réduire la production de DMA de 78,2 kg/hab en 2031.

Selon les cadres réglementaires européens, nationaux, régionaux et locaux, la prévention apparaît comme le mode de gestion prédominant des déchets ménagers et assimilés (DMA) produits sur le territoire ; par les ménages et les entreprises.

La période de consultation citoyenne étant achevée, il convient de valider l'ensemble du programme.

Le programme s'échelonne sur 6 ans à l'issue desquels un bilan devra être rédigé.

La démarche d'élaboration du PLPDMA s'est déroulée de la manière suivante :

- Mai 2025 : Présentation de l'état des lieux du territoire par le bureau d'études EODD (mandaté par le SYVADEC)
- Juillet 2025 : Ateliers de co-construction des actions en groupe de travail.
- Octobre 2025 : Présentation des actions du PLPDMA à la CCES pour validation.
- Du 03/11/2025 au 25/11/2025, le programme provisoire a été consultable sur le site internet de la communauté de communes, ainsi qu'en version papier au siège de la collectivité sur la commune d'Aleria. Aucun avis n'a été reçu.

Cette démarche a permis de disposer d'un programme d'actions partagé et public intégrant les 5 axes suivants :

- Axe 1 : Réduire les biodéchets (Objectif : -53,5 kg/hab en 2031)

Action 1.1 : Animation et suivi du compostage

Action 1.2 : Jardin partagé

- Axe 2 : Être éco-exemplaire (Objectif : -1,5 kg/hab en 2031)

Action 2.1 : Eco-exemplarité du service public

Action 2.2 : Eco exemplarité des associations

Action 2.3 : Programme EcoScola

- Axe 3 : Promouvoir l'économie circulaire (Objectif : -9,6 kg/hab en 2031)

Action 3.1 : Encourager le réemploi

Action 3.2 : EIT Polystyrène

- Axe 4 : Utiliser des outils économiques comme levier de réduction des déchets (Objectif : -12 kg/hab)

Action 4.1 : Redevance spéciale

- Axe 5 : Renforcer la communication et la sensibilisation (Objectif : 1,6 kg/hab en 2031)

Action 5.1 : Intervention dans les fêtes locales et communication

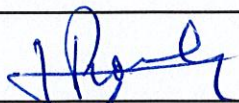
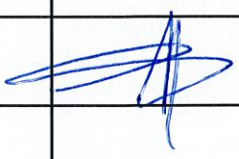
Le Conseil Communautaire,

Où l'exposé du Président, après en avoir délibéré :

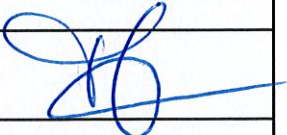
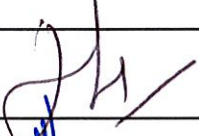
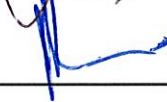
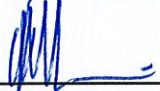
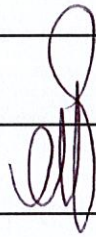
DÉCIDE

- **D'ADOPTER** le PLPDMA de la Communauté de Communes de l'Orient.
- **D'APPROUVER** le contenu des actions prévues au sein de ce programme, joint à la présente délibération.
- **D'AUTORISER** le président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce programme

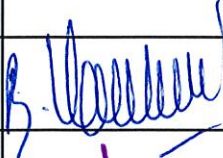
OBJET : ADOPTION DU PLPDMA 2026-2031

NOMS & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	POUVOIR A : NOM ET PRENOM	SIGNATURE TITULAIRE POUVOIR
ALESSANDRINI Anthony						
ANGELI Paul						
ANGELINI Colomba						
ANTONETTI Jean-Marie						
BALDOVINI Antony						
BONIFACI Jean-François						
BONY Sarah						
BUSSETTA Jean-Yves						
CALENDINI Isabelle						
CASANOVA André						
CASTELLANI Jean-Charles						
CHESSA Pascal						
CHEYNET Patrick						
DOMPIETRINI Pierre-François						
FRANCESCHI Jean-Claude						
GIACOBETTI Xavier						
GIUGANTI Paul						
GIULY Martin						
GOZZI Dominique						

OBJET : ADOPTION DU PLPDMA 2026-2031

NOMS & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	POUVOIR A : NOM ET PRENOM	SIGNATURE TITULAIRE POUVOIR
GROSSI Christelle						
LUCIANI Dominique	X					
LUIGGI Laure						
MARCHETTI Laurent	X					
MARIANI Marthe						
MAURIZI Pancrace	X					
MEDORI Séverin	X					
NOIRAUT-ROSSI Patricia						
ORSUCCI Christian						
PALMIERI Michel	X					
PAOLACCI Jean-Toussaint						
PAOLI Jean-François						
PIETRI-FILIPPI Ghislaine						
PIRAS Marie-Antoinette	X				CHEYNET	
PISTORESI- RAMAZZOTTI Jeanne						
RICCIARDI-SAEZ Célia						
ROSSI Pierre						

OBJET : ADOPTION DU PLPDMA 2026-2031

NOMS & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	POUVOIR A : NOM ET PRENOM	SIGNATURE TITULAIRE POUVOIR
SANTELLI Jean-Baptiste						
TADDEI Laurence						
VANNUCCI Bernard	X					
VENTURINI Dominique	X					

NOMBRE DE VOTANTS : 16			
POUR : 16	CONTRE : 0	NULS : 0	ABS : 0

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus,

Le Président,

Jean-Claude FRANCHI

